



G.A.L DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

COMITE DE PROGRAMMATION

3 JUILLET 2018 – SELLES-SUR-CHER

Collège public

<i>Membres publics titulaires</i>		<i>Membres publics suppléants</i>	
Claude CHANAL	Présent	Jean-Claude ALMYR	<i>A remplacer</i>
Jean-Luc BRAULT	-	Christophe THORIN	Présent
Jean-François MARINIER	-	Hubert ARMAND	Présent
Jacques PAOLETTI	Excusé	Martine DELORD	Présente
Philippe GAUTHIER	Excusé	Annick GOINEAU	Excusée
Jacques MARIER	Présent	Françoise GUERU-DUMEZ	-

5/7 voix délibératives

Collège privé

<i>Membres privés titulaires</i>		<i>Membres privés suppléants</i>	
Henri-Pierre GIRARDOT	-	Annick CHARBONNIER	Présente
Anne BOURDIN	Présente	Bruno VACHER	-
Bruno MARMIROLI	-	Philippe DOUIN	Excusé
Lionel HENRY	-	Alain QUILLOUT	Présent
Emmanuèle POSSON	-	Charlotte BOULAND	Excusée
François CAVALIE	-	Martine GUELLIER	-
Emmanuèle NEDEY	-	Vincent ROUSSELY	-
Philippe SARTORI	-	Fanny de MARCHEVILLE	Présente
Danièle MARTY	Présente		

5/9 voix délibératives

Assistaient également à la réunion :

- Alexandra CHERIFI, cheffe de l'unité développement rural et agro-environnement, DDT 41
- Séverine QUILLET, gestionnaire des aides LEADER, DDT 41
- Julien BEAUDON, directeur du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais
- Sylvie DOUCET, animatrice Leader

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 16 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

ORDRE DU JOUR :

1. Rappel des principes de calcul de la subvention LEADER
2. Dossiers présentés pour validation :
3. Dossiers présentés pour avis de principe :
4. Modification de la maquette financière
5. Projet de coopération avec le Pays Loire-Touraine



1. Rappel des principes de calcul de la subvention LEADER

Avant de présenter les dossiers et leurs plans de financement, Mme Doucet rappelle aux membres du comité de programmation les règles de base de calcul de la subvention LEADER.

RAPPEL DES PRINCIPES DE CALCUL DE LA SUBVENTION LEADER

MO public : 100% de dépense publique nationale (DPN)
MO privé : 80% de dépense publique nationale (DPN)

Contrepartie LEADER :
1 € de DPN ⇒ 4 € de FEADER dans la limite des plafonds de DPN (règle fixe)

Si DPN > « Top-up » (n'entre pas dans la contrepartie FEADER mais intégrée au plan de financement)



2. Dossiers présentés pour validation

➔ Dossier n° : RCEN190218DT0410003

- Intitulé du projet : APPLICATION NUMERIQUE SUR LA PRESENCE US A NOYERS-SUR-CHER PENDANT LA 1ère GUERRE MONDIALE
- Maître d'ouvrage : Commune de Noyers-sur-Cher
- Adresse : 54 rue Nationale – 41140 NOYERS-SUR-CHER
- Présentation résumée du projet : Création d'une application numérique sur la présence américaine à Noyers-sur-Cher pendant la 1ère guerre mondiale.
- Mesure LEADER concernée : Mesure 3 - Connaître, protéger et valoriser les patrimoines en développant les usages du numérique

Plan de financement synthétique :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant HT	Provenance	Montant
Création de l'application	10 500,00 €	Contrepartie LEADER (autofinancement MO public)	2 100,00 €
		LEADER	8 400,00 €
TOTAL	10 500,00 €	TOTAL	10 500,00 €

Validation de cette opération pour un montant FEADER de 8 400,00 € :

Oui : 10 Non : 0

Moyenne des notes obtenues selon la grille de notation : **8,87 / 10**



➔ Dossier n° : RCEN190217DT0410026

- Intitulé du projet : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – SAISON 2017
- Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais
- Adresse : 1 Quai Soubeyran – 41130 SELLES-SUR-CHER
- Présentation résumée du projet : Saison culturelle 2017 du PAH.
- Mesure LEADER concernée : Mesure 4 - Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle

Plan de financement synthétique :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant TTC	Provenance	Montant
Animations	12 176,01 €	Contrepartie LEADER (DRAC)	2 172,45 €
Frais professionnels	307,84 €	Contrepartie LEADER (autofinancement MO public)	324,32 €
		LEADER	9 987,08 €
TOTAL	12 483,85 €	TOTAL	12 483,85 €

Validation de cette opération pour un montant FEADER de 9 987,08 € :

Oui : 10 Non : 0

Moyenne des notes obtenues selon la grille de notation : 9 / 10

➔ Dossier n° : RCEN190218DT0410016

- Intitulé du projet : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – SAISON 2018
- Maître d'ouvrage : SM du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais
- Adresse : 1 Quai Soubeyran – 41130 SELLES-SUR-CHER
- Présentation résumée du projet : Saison culturelle 2018 du PAH + juin 40.
- Mesure LEADER concernée : Mesure 4 - Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle

Plan de financement synthétique :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant TTC	Provenance	Montant
Animations	15 103,03 € €	DRAC (Top-up)	4 248,32 €
Frais salariaux	32 104,92 € €	Département	
Coûts indirects (15%)	4 815,74 €	Contrepartie Leader (DRAC)	1 687,68 €
Frais professionnels	517,70 €	Contrepartie Leader (CRST)	8 426,00 €
		Leader	40 454,71 €
		Recettes	2 000,00 €
TOTAL	52 568,39 €	TOTAL	52 568,39 €

Validation de cette opération pour un montant FEADER de € :

Oui : 10 Non : 0

Moyenne des notes obtenues selon la grille de notation : 9,37 / 10



3. Dossiers présentés pour avis de principe

Les dossiers présentés pour avis de principe n'étaient pas totalement finalisés / instruits au jour du comité de programmation. Ils seront présentés pour validation lors du prochain comité ou pourront faire l'objet d'une consultation écrite.

MESURE 19.2 : Mise en œuvre de la stratégie locale d'animation

➔ Intitulé du projet : REALISATION D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE A CHATEAUVIEUX

- Maître d'ouvrage : Association de recherche et protection des micromammifères des Pays de la vallée du Cher
- Adresse : 17 Val de Galerne – 41110 CHATEAUVIEUX
- Mesure LEADER concernée : Mesure 1 - S'affirmer comme une destination touristique nature au sein de la destination Val de Loire

Plan de financement prévisionnel synthétique :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant TTC	Provenance	Montant
Panneaux pédagogiques	18 380,00 €	Conseil Départemental	2 250,00 €
Frais professionnels	1 104,32 €	Commune de Châteauneuf	415,64 €
		Contrepartie LEADER (commune de Châteauneuf)	2 584,36 €
		LEADER	10 337,44 €
		Léa Nature Fondation	2 000,00 €
		Autofinancement	1 896,88 €
TOTAL	19 484,32 €	TOTAL	19 484,32 €

Validation de principe à l'unanimité, dans l'attente de l'instruction du dossier.

➔ Intitulé du projet : COTE COUR – COTE JARDIN

- Maître d'ouvrage : Association de la Compagnie du Hasard
- Adresse : 1 bis rue de l'Orme – 41120 FEINGS
- Mesure LEADER concernée : Mesure 4 - Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle

Plan de financement prévisionnel synthétique :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant HT	Provenance	Montant
Aménagements intérieurs et extérieurs	34 112,00 €	Région Centre (à vos ID)	15 629,00 €
Frais salariaux	114 385,00 €	Cap Asso	6 000,00 €
Coûts indirects 15%	17 158,00 €	Contrepartie LEADER (à vos ID)	21 628,00 €
Intervenants artistiques	11 525,00 €	LEADER	86 512,00 €
Communication	13 265,00 €	Recettes + autofinancement	38 089 €
TOTAL	190 445 €	TOTAL	190 445 €

Validation de principe à l'unanimité, dans l'attente de l'instruction du dossier.



➔ **Intitulé du projet : VELOTOUR : UNE DEMARCHE D'EXPERIMENTATION AUTOUR DU CHER ET DU CANAL DE BERRY A VELO**

- Maître d'ouvrage : Commune de Langon-sur-Cher
- Adresse : 1 Place de la Mairie – 41320 LANGON-SUR-CHER
- Mesure LEADER concernée : Mesure 1 - S'affirmer comme une destination touristique nature au sein de la destination Val de Loire

Plan de financement prévisionnel synthétique :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant TTC	Provenance	Montant
Prestation NEKOE	6 768,00	Contrepartie LEADER (autofinancement MO)	1 353,60 €
		LEADER	5 414,00 €
TOTAL	6 768,00 €	TOTAL	6 768,00 €

Validation de principe à l'unanimité, dans l'attente de l'instruction du dossier.

➔ **Intitulé du projet : SIGNALÉTIQUE DES SENTIERS ET CHEMINS COMMUNAUX POUR LE TOURISME ET LA RANDONNÉE**

- Maître d'ouvrage : Commune de Fougères-sur-Bièvre
- Adresse : 2 rue de l'Eglise – 41120 FOUGERES-SUR-BIEVRE
- Mesure LEADER concernée : Mesure 1 - S'affirmer comme une destination touristique nature au sein de la destination Val de Loire

Plan de financement prévisionnel synthétique :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant TTC	Provenance	Montant
Panneaux + installation	12 000,00 €	Conseil Départemental	1 000,00 €
		Contrepartie LEADER (autofinancement MO)	2 000,00 €
		LEADER	8 000,00 €
		Mécénat	1 000,00 €
TOTAL	12 000,00 €	TOTAL	12 000,00 €

Validation de principe à l'unanimité, dans l'attente de l'instruction du dossier.

➔ **Intitulé du projet : MUSEE EUROPEEN DU BLUES**

- Maître d'ouvrage : Black Jack Blues Association
- Adresse : 42 rue du 11 novembre 1918 – 41320 CHATRES-SUR-CHER
- Mesure LEADER concernée : Mesure 4 - Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle

Plan de financement prévisionnel synthétique :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant TTC	Provenance	Montant
Conception du musée	9 000,00 €	CCRM	20 000,00 €
Scénographie	116 944,00 €	Région Centre (à vos ID)	23 531,20 €
Événementiel	24 900,00 €	Contrepartie LEADER (à vos ID)	16 468,80 €
Communication	6 500,00 €	LEADER	65 875,20 €
		Autofinancement	31 468,80 €
TOTAL	157 344,00 €	TOTAL	157 344,00 €

Validation de principe à l'unanimité, dans l'attente de l'instruction du dossier.

MESURE 19.4 : Frais de fonctionnement et d'animation

➔ Intitulé du projet : ANIMATION LEADER 2018

- Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais
- Adresse : 1 quai Soubeyran – 41130 SELLES-SUR-CHER
- Mesure LEADER concernée : Mesure 6 - Développer un dispositif d'animation au service de la stratégie

Plan de financement prévisionnel synthétique :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant TTC	Provenance	Montant
Salaire animatrice LEADER	42 000,00€	Contrepartie LEADER (autofinancement MO)	10 060,00 €
Coûts indirects	6 300,00 €	LEADER	40 240,00 €
Forum	2 000,00 €		
TOTAL	50 300,00 €	TOTAL	50 300,00 €

Validation de principe à l'unanimité, dans l'attente de l'instruction du dossier.

4. Modification de la maquette financière

Mme DOUCET rappelle aux membres du comité de programmation que la maquette financière initiale avait été montée de façon prévisionnelle, sans connaissance précise des projets et des enveloppes FEADER à prévoir. Il s'avère que certaines mesures restent peu utilisées, voire pas du tout, alors que la mesure 4 a été largement sous-estimée dans son enveloppe initiale.

Il s'avère nécessaire, comme l'autorise l'article 4.4.2 de la convention LEADER d'effectuer des transferts entre fiches-actions.

Situation au 03/07/2018

Mesure LEADER	Maquette initiale	Payé au 03/07/18	Engagé	Dossiers en cours	Disponible
1. S'affirmer comme une destination touristique nature au sein de la destination Val de Loire	200 000 €	-	-	23 751,44 €	176 248,56 €
2. Renforcer les réseaux et synergies entre acteurs	100 000 €	-	-	-	100 000,00€
3. Connaître, protéger et valoriser les patrimoines en développant les usages du numérique	250 000 €	-	-	8 400,00 €	241 600,00 €
4. Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle	125 000 €	-	56 320,72 €	185 386,80 €	- 116 707,52 €
5. Renforcer la stratégie du GAL par la coopération	75 000 €	-	-	7 163,61 €	67 836,39€
6. Animation-gestion	250 000 €	67 720,28 €	-	40 240,00 €	142 039,72 €
TOTAL	1 000 000 €	67 720,28 €	56 320,72 €	143 498,89 €	611 017,15€

Proposition de transferts

Mesure LEADER	Maquette initiale	Disponible	Proposition	Disponible après modification
1. S'affirmer comme une destination touristique nature au sein de la destination Val de Loire	200 000 €	176 248,56 €	- 75 000,00 €	101 248,56 €
2. Renforcer les réseaux et synergies entre acteurs	100 000 €	100 000,00€	- 60 000,00 €	40 000,00 €
3. Connaître, protéger et valoriser les patrimoines en développant les usages du numérique	250 000 €	241 600,00 €	- 105 000,00 €	136 600,00 €
4. Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle	125 000 €	- 116 707,52 €	+ 240 000,00 €	108 292,48 €
5. Renforcer la stratégie du GAL par la coopération	75 000 €	67 836,39€	-	67 836,39€
6. Animation-gestion	250 000 €	142 039,72 €	-	142 039,72 €
TOTAL	1 000 000 €	611 017,15€	0,00 €	611 017,15 €

Les sommes transférées s'élèvent au total à 240 000 €, soit **24%** de la maquette financière initiale. En conséquence, cette modification sera notifiée à l'autorité de gestion et à l'ASP sans nécessiter d'avenant à la convention, car n'atteignant pas 30%.

Le comité de programmation émet un avis favorable à cette modification.

5. Projet de coopération avec le Pays Loire-Touraine

Le Pays Loire-Touraine et le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais partagent de nombreux points communs, notamment la labellisation « Pays d'art et d'histoire » et le projet de voie verte cyclable le long du Cher et du canal de Berry. Mme DOUCET explique que les services des 2 syndicats de Pays se sont rencontrés afin de réfléchir à la mise en œuvre d'un projet de coopération entre les 2 territoires. Elle informe le comité de programmation sur l'état d'avancement de la réflexion et sur les pistes d'actions envisagées à ce jour.

Thème : « Dynamiser le tourisme fluvestre sur la Vallée du Cher »

Objectifs :

- Valoriser la Vallée du Cher autour de ses paysages, de ses patrimoines culturels et naturels, des savoir-faire, de la véloroute « Cher-Canal de Berry à vélo »
- Dynamiser la Vallée du Cher par des animations au fil du Cher
- Contribuer au développement touristique de la Vallée du Cher

Le comité de programmation valide à l'unanimité le principe d'un projet de coopération avec le Pays Loire-Touraine sur le thème « Dynamiser le tourisme fluvestre sur la Vallée du Cher ».

Fait à Selles-sur-Cher, le 5 juillet 2018

Le Président du GAL vallée du Cher et du Romorantinais, Claude CHANAL